

ARRETE du PRÉSIDENT

N° 2023-262

BH/MB/MC/AD

OBJET : Concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif dans la spécialité **Assistant de service social**, session 2023. **Liste des examinateurs complémentaire.**

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L325-30, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31.

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française.

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié relatif aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs.

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

Vu l'arrêté n° 2023-41 du 1^{er} février 2023 modifié portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif dans la spécialité : assistant de service social, session 2023.

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours.

Considérant qu'il convient de compléter la liste des examinateurs de la session 2023 du concours d'assistant territorial socio-éducatif dans la spécialité assistant de service social.

ARRETÉ

Article 1 : La liste des examinateurs du concours d'assistant territorial socio-éducatif dans la spécialité « assistant de service social », session 2023 est complétée comme suit :

BOUMEDJANE Karim
DJENGOU MBOULE Jacques

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 28/09/2023



Fait à Pantin, le 28 septembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Directrice des concours,

Martine BARBEROUX